



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITEE

TD/B/COM.1/L.5
19 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Deuxième session
Genève, 17 novembre 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA DEUXIEME SESSION
(17-21 novembre 1997)

Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

Orateurs :

Président de la Commission à sa première session	Sri Lanka (pour le Groupe asiatique et la Chine)
Président (par. 3 et 16)	Afrique du Sud (pour le Groupe africain)
Secrétaire général adjoint de la CNUCED	Bangladesh (pour les PMA)
Secrétariat	Luxembourg (pour l'Union européenne)
Pérou (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)	République dominicaine
Etats-Unis d'Amérique (par. 15 et 17)	Commission européenne

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le **vendredi 30 novembre 1997** à la

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5657 ou 5655

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 21 novembre 1997. A cette occasion, la Commission a tenu ... séances plénières (ses 6ème à ... séances) et ... séances informelles.

Déclarations liminaires

2. Le Président de la Commission à sa première session a congratulé son successeur et remercié toutes les délégations ainsi que le secrétariat de la CNUCED de leur appui pendant la session précédente - dont les résultats, comme ceux des quatre réunions d'experts, devaient être mis à profit. Il convenait d'analyser de façon très approfondie les rapports de ces réunions, qui pouvaient faciliter la tâche de la Commission, à savoir aider les Etats membres à définir leur politique. Il fallait espérer que les thèmes des réunions d'experts de 1998 seraient intéressants et qu'ils seraient inclus dans l'ordre du jour de la troisième session. La deuxième session devrait contribuer à préciser le rôle des commissions de la CNUCED, en particulier dans la perspective de l'examen à mi-parcours (1998).

3. Le Président a dit que la mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale suivaient deux voies parallèles. D'une part, les Etats redoublaient d'efforts pour réglementer l'activité économique. D'autre part, le secteur privé, et en particulier les sociétés transnationales, établissaient leurs propres règles pour le commerce, l'investissement et le transfert des techniques. Le plus souvent, il n'y avait pas d'interaction entre ces deux tendances. Le problème était aggravé par le fait que les négociations commerciales entre Etats étaient souvent très longues, aussi quand on parvenait enfin à un consensus, ne présentait-il plus guère d'intérêt. En outre, le secteur privé, lorsqu'il adoptait des règles, se souciait rarement de leurs conséquences sociales. Sans compter que les intérêts économiques des Etats divergeaient, les différences étant fréquentes entre ceux qui avaient atteint le même niveau de développement, comme les pays du G7. Il en allait de même des organisations internationales, et il fallait féliciter la CNUCED de ses efforts pour attirer l'attention sur les aspects sociaux de la libéralisation du commerce. Si l'on voulait accroître la cohérence et la coordination entre les diverses formes de réglementation des activités économiques mondiales, les intéressés devaient apprendre à mieux communiquer et mieux se comprendre. La CNUCED, avec ses

commissions, pouvait jouer un rôle essentiel dans ce domaine, en tant que forum universel permettant de traiter les problèmes de commerce et de développement de façon intégrée. Elle avait déjà commencé à associer le secteur privé à ses délibérations intergouvernementales et devait poursuivre dans cette voie.

4. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a rappelé que le commerce international était en plein essor depuis le milieu des années 80, en raison de la mondialisation, du renforcement de la division internationale du travail et de l'internationalisation de la production. Les pays en développement pris dans leur ensemble jouaient un rôle croissant dans les exportations comme dans les importations mondiales, et leur commerce réciproque avait presque quadruplé entre 1985 et 1995. Toutefois, cette évolution était due principalement au dynamisme de certains pays et de certaines régions, et l'on pouvait craindre une marginalisation des nations qui étaient structurellement moins aptes à y prendre part - leurs ressources matérielles et humaines étant insuffisantes et leur endettement extérieur constituant un sérieux handicap.

5. L'amélioration de l'accès aux marchés était un élément indispensable de toute stratégie internationale visant à faire du commerce un moteur de développement. La libéralisation en cours avait élargi les débouchés commerciaux, mais dans certains secteurs et pour certains produits - notamment ceux qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement - d'importantes crêtes tarifaires subsistaient, cependant que la progressivité des droits entravait encore la diversification et la transformation dans le domaine des produits de base. Dans d'autres domaines, des mesures non tarifaires continuaient à freiner l'expansion des échanges. Il fallait aussi accorder une attention particulière à l'érosion des marges de préférence dont jouissaient auparavant de nombreux pays en développement.

6. La scène commerciale internationale était caractérisée par des négociations continues au niveau multilatéral, régional et sous-régional, ainsi que par un accroissement rapide des courants d'échange. On avait lancé plusieurs initiatives pour modifier le cadre multilatéral du commerce des biens et services, dans le contexte de négociations prévues ou non au programme de l'OMC. Les pourparlers commerciaux portaient donc sur

des questions toujours plus nombreuses et complexes. Cela soulevait des difficultés pour les pays en développement qui s'efforçaient d'exploiter les nouveaux débouchés et d'adapter leurs institutions aux engagements qu'ils avaient pris et devaient en même temps participer ou se préparer à de nouvelles négociations. Il fallait tenir compte de l'asymétrie entre les pays qui n'avaient pas le même niveau de développement. Le régime commercial multilatéral devait être suffisamment souple pour permettre un traitement différencié des divers acteurs.

Chapitre I

DIVERSIFICATION DANS LES PAYS TRIBUTAIRES DE PRODUITS DE BASE

(Point 3 de l'ordre du jour)

COMMENT AMELIORER LES POSSIBILITES D'EXPANSION DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

7. Pour l'examen du point 3, la Commission était saisie des documents suivants :

"La diversification dans les pays tributaires de produits de base : rôle des pouvoirs publics, des entreprises et des institutions

- Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.1/12)

"Rapport de la réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement"

(TD/B/COM.1/8-TD/B/COM.1/EM.2/3).

8. Pour l'examen du point 4, la Commission était saisie des documents ci-après :

"Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.1/13)

"Rapport de la réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé"

(TD/B/COM.1/7-TD/B/COM.1/EM.1/3).

9. Le **Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a déclaré que la mondialisation avait ouvert de nouvelles perspectives de prospérité dans le monde entier. Pour favoriser le développement, il fallait accélérer

l'intégration des pays du tiers monde dans l'économie mondiale et leur permettre d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux. Les pays tributaires de produits de base devaient absolument diversifier leur économie. Dans certains domaines, les exportations des pays en développement étaient en plein essor. L'analyse de ces secteurs dynamiques pouvait aider à mieux comprendre les obstacles rencontrés en matière de production et d'accès aux marchés, ainsi qu'à définir les mesures à prendre pour les surmonter. Au lendemain du Cycle d'Uruguay, les pays en développement devaient repenser leur politique pour pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions multilatérales.

10. Le commerce international des services revêtait une grande importance pour de nombreux pays en développement. L'examen du secteur des services de santé, à la réunion d'experts organisée par la CNUCED en juin 1997, avait montré que les perspectives étaient vastes dans ce domaine. Internet offrait en outre de nouvelles possibilités d'expansion du commerce des biens et services. En ce qui concernait les préférences commerciales classiques, leur avenir était incertain. Les préférences accordées aux PMA avaient cependant été renforcées dans de nombreux cas.

11. Enfin, les négociations commerciales présentaient pour maints pays en développement un intérêt capital et il fallait les aider à y participer.

12. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Pérou) a dit que celui-ci approuvait l'analyse faite par le secrétariat de la CNUCED dans le document sur le point 3 de l'ordre du jour. A propos de la dernière partie du document - "Un programme dynamique de diversification" - il était d'accord pour appliquer ce programme à un pays de chaque région en développement. Certains de ses éléments devraient également être incorporés aux activités de coopération technique. Au sujet du Fonds commun pour les produits de base, le Groupe déplorait le retrait d'un important pays européen.

13. En ce qui concernait le point 4 de l'ordre du jour, le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de la persistance d'obstacles comme les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les mesures non tarifaires, qui compromettaient l'accès des pays en développement aux marchés, malgré leur compétitivité croissante. Il fallait étudier les incidences du nouveau cadre multilatéral sur les stratégies de développement

industriel, compte tenu notamment de la révision de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires. Quant à l'Accord sur les textiles et les vêtements, le programme d'intégration n'avait pas vraiment d'incidences sur les échanges puisque la valeur commerciale des produits déjà intégrés était très faible. En outre, il fallait se garder d'abuser des mesures de sauvegarde. L'analyse de l'Accord sur l'agriculture, effectuée par l'OMC, était satisfaisante. Il importait cependant que les négociations qui seraient engagées en 1999 tiennent compte de la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement, d'élargir leur accès aux marchés et d'appliquer la décision ministérielle sur les "mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires".

14. A propos des secteurs qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie, les produits de la pêche et les meubles en bois présentaient un intérêt particulier pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Leurs exportateurs avaient du mal à accéder aux marchés en raison de l'action menée par des groupes de pression et des ONG. Pour ce qui était des services, les pays en développement inscriraient le tourisme, les transports aériens et maritimes et les services informatiques à l'ordre du jour des prochaines négociations. Les modalités d'application de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services devaient également être étudiées. En outre, un accord sur les sauvegardes dans le secteur des services apparaissait nécessaire. La question du commerce électronique méritait aussi une attention particulière. Pour réaliser leur potentiel commercial, les pays en développement devaient avoir accès à l'infrastructure de l'information. Il fallait que la CNUCED s'occupe de cette question, notamment dans le cadre de son assistance technique. Elle devrait aussi faire une étude sur les liens entre le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

15. Le représentant des **Etats-Unis d'Amérique** a proposé un amendement à l'ordre du jour, pour que les discussions informelles puissent commencer tout de suite, sans que la Commission entende les déclarations officielles de représentants d'Etats membres ou de groupes de négociation. Nombre des questions évoquées dans ces déclarations avaient déjà été soulevées à la dernière session du Conseil du commerce et du développement, en octobre 1997.

La Commission aurait ainsi le temps d'examiner de façon approfondie les sujets prévus.

16. Le **Président** a pris note de l'amendement présenté par le représentant des Etats-Unis, mais fait observer que certains représentants n'avaient pas participé à la session du Conseil du commerce et du développement.

17. Le représentant des **Etats-Unis d'Amérique** a fait valoir qu'à la réunion d'information tenue une semaine avant la session de la Commission, il n'avait pas été question des déclarations officielles. Si une discussion avait eu lieu à ce sujet, il aurait proposé un plan de travail permettant à la Commission de passer directement aux discussions informelles après la séance d'ouverture.

18. Le représentant souhaitait revenir sur trois questions évoquées par le Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base dans sa déclaration liminaire. Premièrement, à propos des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits subsistant après le Cycle d'Uruguay pour des produits intéressant les pays en développement, les 40 pays du tiers monde tributaires de produits de base auraient pu faire des efforts de libéralisation beaucoup plus grands pendant le Cycle. Dans un cadre comme celui des négociations commerciales multilatérales, il était important qu'ils manifestent leur volonté de faire des concessions en échange d'une plus grande ouverture des marchés d'autres pays. Deuxièmement, le représentant a demandé au secrétariat comment il était parvenu à la conclusion qu'il n'y avait pas de "thérapie de choc" pour renforcer la capacité de production et la compétitivité des pays en développement dans le secteur des services. Ces pays devaient accélérer - et non ralentir - leurs efforts pour libéraliser encore leur économie et s'ouvrir à la mondialisation, et plusieurs exemples indiquaient que les traitements de choc pouvaient être efficaces. Troisièmement, les thèmes proposés par le secrétariat pour de futures réunions d'experts n'étaient pas très intéressants. Il vaudrait mieux choisir des questions plus concrètes.

19. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (Sri Lanka) a dit que la diversification dans les pays en développement tributaires des produits de base était un élément clef du développement et ne pouvait être subordonné à l'amélioration des prix de ces produits. Quatre points

méritaient d'être signalés. Premièrement, la diversification, qui n'avait rien d'automatique, était un aspect fondamental du développement économique. Deuxièmement, un soutien des pays développés, des institutions financières internationales et des organisations compétentes était la condition obligée du succès des efforts de diversification des pays en développement.

Troisièmement, toute diversification viable passait par une amélioration des conditions d'accès aux marchés. Quatrièmement, une assistance technique était nécessaire pour faciliter la diversification, mais elle ne devrait pas remplacer des conditions d'accès aux marchés plus favorables, les capitaux extérieurs et la technologie.

20. L'expérience de certains pays asiatiques montrait que le secteur des produits de base pouvait servir de plate-forme à la diversification et à la transformation structurelle de l'économie. Elle montrait aussi qu'il fallait s'engager dans la voie d'un dosage judicieux de soutien public au secteur des produits de base et de participation active du secteur privé sous la forme de coentreprises. L'élimination de certains obstacles à la production passait par l'adoption de politiques commerciales et industrielles appropriées. Toutefois, les choix possibles en matière de politique de développement pouvaient être limités par de nouvelles disciplines multilatérales, ce qui ne laissait pas de préoccuper les pays en développement. La dépendance à l'égard des produits de base restait un problème dans de nombreux pays en développement, pour qui la diversification était une voie obligée pour réduire le risque de marginalisation dans l'économie mondiale. A cet égard, de nouvelles formes de soutien international, y compris les nouvelles technologies électroniques au service du commerce, étaient nécessaires pour compenser le recul de l'appui international à de nombreux programmes d'appui à la valorisation des produits de base. La relativement forte progressivité des droits sur les produits transformés dans les pays développés constituait aussi un obstacle important à la diversification. Les futurs efforts multilatéraux en matière de libéralisation devraient porter sur l'élimination des obstacles tarifaires dans des secteurs intéressant particulièrement le commerce d'exportation des pays en développement. Les questions d'accès aux marchés devaient être replacées dans le contexte du développement. A cet égard, il fallait également continuer d'analyser et d'étudier les moyens de renforcer l'utilisation des préférences commerciales existantes, dont le système généralisé de préférences, ainsi que les moyens d'améliorer les

préférences commerciales et les règles d'origine, en raison notamment de la tendance à l'élargissement de la réciprocité et à la gradation des pays bénéficiaires de préférences commerciales, ainsi que de la prolifération d'accords commerciaux régionaux.

21. La libéralisation économique avait intensifié la concurrence, d'où la nécessité pour les pays en développement d'avoir notamment accès à l'information, au financement et aux instruments de gestion des risques. De plus, la mise en place de capacités de production efficaces passait par une coopération internationale en vue d'accroître sensiblement les flux de ressources à des conditions de faveur vers les pays en développement, de réduire l'endettement, d'élargir la recherche-développement et la coopération technologique, et de faciliter l'établissement de prix rémunérateurs pour les exportations des pays en développement.

22. Enfin, le secteur des services recelait un potentiel considérable pour les pays en développement. Il fallait toutefois s'attaquer aux actuels obstacles à l'accès aux marchés, notamment pour ce qui était du mouvement de personnes physiques, lequel pouvait être un important mode de livraison dans le commerce d'exportation des pays en développement. Dans le même temps, la libéralisation du secteur des services dans les pays en développement était une question complexe, qui exigeait une approche prudente et progressive permettant aux pays de libéraliser ce secteur en fonction de leurs capacités et de leur niveau de développement.

23. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que, concernant la diversification, plus de 75 % de la main-d'oeuvre en Afrique était employée dans la production et le commerce des produits de base. Parallèlement, les exportations de produits de base de l'Afrique stagnaient et leur valeur réelle avait diminué de 50 %. L'érosion de la part des petits exportateurs de produits de base sur les marchés mondiaux était préoccupante. Cela montrait que les réformes de politique intérieure étaient une condition nécessaire au succès de la diversification, mais elles devaient s'appuyer sur un environnement international favorable. Toutefois, des conflits pouvaient surgir entre différents objectifs, par exemple entre l'objectif d'une plus grande efficacité et celui de la création d'emplois. Il fallait donc analyser l'expérience de différents pays en la matière.

24. La diversification des exportations restait un objectif fondamental du développement des pays africains, à la réalisation duquel la CNUCED et la communauté internationale pouvaient contribuer de diverses façons : aide, au niveau national ou régional, à la diversification verticale et horizontale, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines nécessaires; mise en place de mécanismes financièrement autonomes d'appui aux activités de diversification dans le secteur des produits de base; renforcement de la base technologique, amélioration de l'accès aux marchés et mesures visant à résoudre d'autres problèmes relatifs aux produits de base.

25. Concernant l'amélioration des possibilités d'exportations de biens et services des pays en développement, les résultats toujours plus décevants de l'Afrique par rapport à la tendance positive observée dans d'autres régions en développement suscitaient des inquiétudes. Si la part des pays en développement dans les exportations mondiales était passée de 24 % en 1990, à 27 % en 1995, la part de l'Afrique était elle tombée de 3 % en 1985 à 2 % en 1995. Cette situation était intolérable et inacceptable. La tendance était la même concernant le commerce régional entre pays en développement. Les échanges commerciaux intrarégionaux avaient augmenté en Asie ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais le commerce intra-africain avait reculé à un rythme de 9 % pendant la première moitié des années 90. De plus, les pays africains restaient traditionnellement tributaires pour leurs échanges commerciaux des produits primaires et des marchés du Nord.

26. Les pays africains restaient déterminés à poursuivre la libéralisation pour soutenir la croissance de leurs exportations. Toutefois, les obstacles à l'accès aux marchés et les contraintes pesant sur l'offre empêchaient de tirer parti des possibilités d'exportation. La CNUCED devait aider les pays en développement à identifier ces obstacles à l'accès aux marchés, s'agissant notamment de l'utilisation de nouveaux instruments protectionnistes tels que les mesures antidumping et les mesures de sauvegarde, et proposer des moyens de les éliminer. Il fallait faire de même pour les contraintes pesant sur l'offre. La révolution des technologies de l'information, notamment le réseau Internet, devait être utilisée pour élargir et exploiter les débouchés commerciaux. A cet égard, les questions concernant les infrastructures nécessaires, la connectivité et l'accès à l'information étaient importantes pour les pays en développement. La CNUCED devait continuer d'aider ces pays à renforcer leurs capacités dans le secteur des services, y compris pour le

commerce. Une assistance devait également être fournie aux groupements d'intégration régionale, en particulier la Communauté économique africaine instituée par le Traité d'Abuja.

27. Le porte-parole des **pays les moins avancés** (Bangladesh) a dit que les points 3 et 4 de l'ordre du jour avaient un rapport direct avec le résultat de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'était tenue à Genève en octobre dernier sous les auspices de l'OMC. A cet égard, il a suggéré que les discussions sur ces deux points suivent de près ce qui avait été identifié et proposé à cette réunion. Parallèlement, il a demandé à la CNUCED d'effectuer des travaux préparatoires sur les points qui seraient abordés à la prochaine réunion ministérielle de l'OMC, en accordant une attention particulière à ce qui intéressait les PMA.

28. Le porte-parole a énuméré plusieurs questions intéressant le développement économique des PMA : i) développement agricole; ii) investissements étrangers directs (IED); iii) aide publique au développement (APD); et iv) commerce des services. Premièrement, il a évoqué le *Rapport de 1997 sur les pays les moins avancés*, en notant que de nombreux PMA avaient adopté diverses mesures de réforme agricole. Toutefois, les exportations agricoles des PMA continuaient de souffrir de l'instabilité des prix des produits de base, ainsi que des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits en vigueur dans les principaux pays importateurs. Deuxièmement, le régime des IED dans les PMA avait été sensiblement libéralisé ces dernières années, mais ces investissements dans les PMA restaient au mieux modestes. Une étude approfondie au niveau des gouvernements et des entreprises pourrait être nécessaire pour déterminer les moyens d'inverser cette tendance de façon à accroître les flux d'IED vers les PMA. Troisièmement, le porte-parole a rappelé à la Commission que, étant donné la faiblesse des ressources financières et techniques dans les PMA, l'APD conservait toute son importance pour le renforcement de la capacité de ces pays d'élaborer et d'appliquer des politiques de développement. Enfin, concernant le commerce des services, il a exprimé sa conviction que le mouvement de personnes physiques dans les secteurs professionnels serait une question essentielle pour les PMA, car ce mode de livraison pouvait

représenter une importante source de recettes d'exportation pour ces pays. La CNUCED pourrait effectuer des études dans ce domaine, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations.

29. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a suggéré, concernant la préparation des sessions de la Commission, qu'une réunion d'information à l'intention des Etats membres soit organisée trois semaines avant chaque session. En l'occurrence, une telle réunion aurait donné le temps d'analyser les résultats des quatre réunions d'experts et leurs incidences sur les activités futures de la Commission. L'Union européenne estimait que l'unique semaine dont elle avait disposé avait été trop courte pour pouvoir analyser complètement les documents. Elle ferait distribuer à un stade ultérieur une proposition écrite, qui pourrait figurer dans le rapport de la Commission.

30. Le représentant de la République dominicaine a dit que les documents établis par le secrétariat étaient très utiles et correspondaient au mandat défini à Midrand. Il a noté que les pays en développement auraient besoin d'un soutien pour la nouvelle phase des négociations commerciales internationales devant commencer en 1999 dans le cadre du "programme incorporé" des Accords du Cycle d'Uruguay.

31. La République dominicaine jugeait particulièrement important qu'un tel soutien soit fourni dans quatre domaines d'analyse. Les deux premiers domaines concernaient l'analyse des nouvelles mesures non tarifaires qui avaient été appliquées depuis la fin du Cycle d'Uruguay, en vue d'identifier des règles et disciplines appropriées à ces mesures, et l'analyse des incidences de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Cette dernière serait particulièrement utile aux pays en développement, car la période de transition qui leur avait été accordée venait à expiration et il leur fallait déterminer les mesures à appliquer pour atténuer les éventuelles incidences négatives de la mise en oeuvre de l'Accord. Les deux autres domaines concernaient l'analyse des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur les nouveaux accords d'intégration, en particulier ceux qui associeraient des pays se situant à des niveaux de développement différents, et l'analyse des moyens d'appliquer efficacement l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services dans le nouveau cycle de négociation sur les services, afin d'engager des négociations globales plutôt que des négociations secteur par secteur. Des négociations globales permettraient

probablement d'obtenir des résultats plus justes que ceux qui avaient été obtenus au cours des trois précédentes années de négociation sur les services.

32. Répondant au représentant du Pérou, la représentante de la Communauté européenne a dit que la décision d'adhérer au Fonds commun pour les produits de base était une décision communautaire adoptée par le Conseil des ministres de l'Union européenne. La Communauté européenne, membre du Fonds commun, n'avait jamais annoncé qu'elle se retirait du Fonds.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

33. La deuxième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, a été ouverte le 17 novembre 1997 par M. Daniel Bernard, Président de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

34. A sa 6ème séance plénière, le 17 novembre 1997, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Bozorgmehr Ziaran	(République islamique d'Iran)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Agus Tarmidzi	(Indonésie)
	M. Federico Cuello	(République dominicaine)
	M. Hesham Youssef	(Égypte)
	M. Dietrich Barth	(Allemagne)
	M. Peter Jenkins	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<u>Rapporteur</u> :	M. Petko Baev	(Bulgarie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

35. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/11. L'ordre du jour de la deuxième session se lisait donc comme suit :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Diversification dans les pays tributaires de produits de base

4. Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement
5. Rapport d'organes subsidiaires de la Commission
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

**D. Ordre du jour provisoire de la troisième session
de la Commission**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

[A compléter si nécessaire]

**F. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

[A compléter]
